

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°30-2020

Point 4.9.2.4

Point 4.9.2.4 de l'ordre du jour

Tarification 2020-2021 de l'Institut de préparation à l'administration générale

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé d'adopter les tarifs relatifs aux formations qui se dérouleront en 2020-2021 :

1. Les frais de dossiers de candidature aux filières non diplômantes
2. Les droits spécifiques au titre de la formation initiale des filières non diplômantes
3. Les tarifs de formation continue
4. Le tarif d'entraînements aux oraux des concours destinés aux personnes admissibles à un concours mais non inscrites à l'IPAG durant l'année universitaire 2020-2021
5. Les tarifs liés à la formation des élus locaux
6. L'exonération des frais d'inscription (hors CVEC et frais de dossiers) des élèves inscrit à la CPI de l'IRA de Metz et des frais de dossiers de candidature des personnels Unistra

1. Frais de dossiers de candidature 2020-2021

Il s'agit d'adopter la **reconduction** des frais de dossier de candidature pour la Préparation Générale aux concours administratifs de l'IPAG au titre de l'année universitaire 2020-2021. Ces frais, revalorisés en 2019-2020, correspondent à des dépenses générées par le processus de demande de candidature (logistique, commission pédagogique, courriers de réponse...). Il est proposé également de maintenir le taux des frais de dossiers de candidature de la préparation aux concours administratifs à temps réduit pour l'année 2020-2021.

Filières	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2019-2020
Préparation générale aux concours administratifs A (intégrant les préparations spécifiques « Concours sociaux », « Concours pour mathématiciens et économistes »)	49 €	49 €
Préparation aux concours administratifs A à temps réduit	42 €	42 €

2. Droits spécifiques au titre de la formation initiale des filières non diplômantes :

Les droits spécifiques concernent uniquement les préparations aux concours non sanctionnées par un diplôme d'Etat. Il est proposé de **reconduire** le montant des droits spécifiques relatifs à la Préparation générale aux concours, revalorisé en 2019-2020.

Filières	Droits spécifiques 2020-2021	Droits spécifiques 2019-2020
Préparation générale aux concours administratifs A (intégrant les préparations spécifiques « Concours sociaux », « Concours pour mathématiciens et économistes »)	490 €	490 €

3. Tarifs formation continue

Les tarifs sont appliqués aux personnes qui intègrent une formation longue (formation diplômante ou préparation aux concours) et qui relèvent du statut de la formation continue.

Le conseil d'administration de l'Université va adopter des tarifs généraux pour les formations diplômantes et des fourchettes de tarifs pour les formations courtes. Le conseil d'administration de la composante peut éventuellement décider de moduler ces tarifs.

La proposition de droits de formation continue pour les formations longues (diplômantes ou préparation aux concours) faite ci-dessous **s'aligne sur les montants proposés par le Service formation continue de l'Université**. Ces montants sont de **1 005 € pour une formation de grade licence et de 2 560 € pour une formation de grade master**.

Seule la préparation à temps réduit ne s'adosse pas sur un référentiel tarifaire de l'Université. Cette formation ne comprend que des agents publics en reprise d'études. Elle est partiellement financée par une subvention versée par la DGAFP ; cette subvention, qui ne vise que la prise en charge des agents de l'État, avait diminué au cours des dernières années. C'est pour cette raison qu'un nouveau tarif avait été proposé au vote en 2014-2015 pour compenser ce manque à gagner. Il a été augmenté à 550 € en 2015-2016 puis à 600 € en 2017-2018. Depuis 2018, la subvention de la DGAFP est revalorisée ce qui nous permet de **reconduire** ce dernier tarif pour l'année 2020-2021.

Les publics provenant de la fonction publique hospitalière, territoriale ou européenne ne peuvent pas être pris en charge par cette subvention. Il est proposé **d'augmenter ce tarif pour l'élever à 1 240 €** et ainsi répercuter *a minima* l'augmentation que le SFC applique pour les formations de grade master.

Enfin, il est proposé de **reconduire** le tarif du Master 2 Management de la performance publique, entièrement autofinancé, car il relève intégralement de la formation continue.

Filières	Tarifs formation continue 2020-2021	Tarifs formation continue 2019-2020
Licence d'Administration Publique	1 005 €	990 €
Master 1 d'Administration Publique	2 560 €	2 490 €
Préparation générale aux concours administratifs A (intégrant les options)	2 560 €	2 490 €

« Concours sociaux », « Concours pour mathématiciens et économistes »)		
Master 2 Management des organismes Sociaux	2 560 €	2 490 €
Master 2 Management de la performance publique	2 750 €	2 750 €
Préparation aux concours administratifs A à temps réduit pour les agents issus de la fonction publique d'Etat	600 €	600 €
Préparation aux concours administratifs A à temps réduit pour les agents issus de la fonction publique hospitalière, territoriale ou européenne	1 240 €	1 200 €

NB : Les montants indiqués ne sont pas intégralement versés au bénéfice de l'IPAG ; ils incluent les droits de scolarité ainsi que les prélèvements des services centraux et ceux du Service de Formation Continue.

4. Entraînements aux oraux pour les candidats admissibles à un concours

Les entraînements aux oraux qui sont organisés par l'IPAG sont l'une des clés de réussite de ses étudiants aux concours. Ces faits sont reconnus et, de plus en plus, l'IPAG est sollicité par des personnes non inscrites à l'Institut pour l'organisation d'oraux blancs.

Pour les étudiants de l'Université de Strasbourg non-inscrits à l'IPAG, pour les anciens étudiants et pour toute personne sollicitant un tel entraînement, **un oral peut être organisé moyennant une rétribution de 100 €**. Ce coût inclut les rétributions des membres des jurys, les frais de gestion et les prélèvements des services centraux.

5. Tarifs formation des élus

Intitulé de la formation	Montant par séance (1/2 journée) 2020	Montant par séance (1/2 journée) 2019
*Tarif individuel dans le cadre du partenariat avec l'association des maires du Bas-Rhin Montant pris en charge par l'association des maires par séance et par participant : *44 € Montant pris en charge par la collectivité territoriale par séance et par participant : *66 €	*110 €	110 €
Tarif individuel dans le cadre du partenariat avec l'association des maires du Bas-Rhin pour les élus mobilisant leur DIF (Droit Individuel à la Formation) Montant pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations par séance et par participant	110 €	110 €
*Tarif individuel pour les élus des communes	110 €	110 €
Frais de dossier en cas d'annulation de l'inscription ou d'absence par séance de formation	20 €	20 €

L'IPAG organise deux types de formations à destination des élus locaux : les formations inter-communes, d'une part, et des formations intra-communes, d'autre part. Ces dernières sont construites à la demande d'une commune et répondent à des besoins spécifiques. Enfin, depuis septembre 2017, les élus sont tenus de mobiliser leur Compte Personnel de Formation (anciennement DIF élus) pour suivre des formations. En accord avec l'Association des Maires du Bas-Rhin (AMBR), nous proposons de **maintenir pour 2020 les tarifs adoptés pour l'année 2019**. Les tarifs proposés dans le tableau suivant sont établis afin de tenir compte de toutes les dépenses relatives à chaque action.

Une action de ce type ne sera ouverte que si l'équilibre dépenses - recettes prévisionnelles est atteint.

N.B. Les frais de dossiers ne sont facturés que lorsque l'annulation est effectuée après l'envoi de la convocation.

6. Exonérations de frais

- Il est proposé d'exonérer des frais d'inscription à l'Université (droits nationaux et droits spécifiques) des élèves en classe préparatoire intégrée de l'IRA, compte tenu des difficultés financières évidentes de ce public. Cependant, les élèves restent redevables de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) reversée au CROUS ainsi que des frais de dossiers de candidature.
- Les personnels de l'Université de Strasbourg, pris en charge dans le cadre d'un congé formation, sont exonérés des frais de dossier de candidature lorsqu'ils candidatent à la Préparation à temps réduit. En effet, ces derniers sont pris en charge par la DRH depuis septembre 2013 (convention interne entre la DRH et l'IPAG).

Le 18 février 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé la tarification 2020-2021 de l'Institut de préparation à l'administration générale, par 31 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification 2020-2021 de l'Institut de préparation à l'administration générale.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN